

# La démission d'un ministre, M. Cardin, cause une forte tension

Plusieurs députés, qui l'ont suivi avant le plébiscite, le suivent dans sa nouvelle attitude — C'est bien la conscription par arrêté ministériel que propose M. King — Un service obligatoire sans restriction pourra mener les mobilisés n'importe où — La correspondance échangée entre MM. Cardin et King — Le premier ministre se fait subtil et contradictoire — L'attitude du ministère s'est décidée vendredi dernier — Les ministres qui restent — Que fera M. Power?

## LA CRISE EMBARRASSE A FOND M. KING ET SON GOUVERNEMENT — COMMENT SE DENOUERA-T-ELLE?

(par Léopold RICHER)

OTTAWA, 12-V-42. — M. P.-J.-A. Cardin, ministre des Travaux publics et du Transport, ne fait plus partie du cabinet King. Il a remis sa démission samedi dernier et il l'a réitérée hier midi. M. Cardin a démissionné parce que le projet de loi ministériel, amendant la loi de mobilisation des ressources nationales, contient le principe de la conscription pour outre-mer. Rien ne nécessite, à l'heure actuelle, dit-il, pareille mesure. De plus, d'après l'ancien ministre, la décision du cabinet contredit les déclarations ministérielles, faites au cours de la campagne du plébiscite. La démission de M. Cardin a été approuvée par un groupe de députés de la province de Québec, réunis en assemblée spéciale au début de l'après-midi. La crise politique peut prendre à n'importe quel moment une ampleur extraordinaire. Les esprits sont montés. Le parti libéral fait fait à une scission qui, si elle s'accroît, le conduira à sa perte. On ne croit pas cependant que M. Cardin veuille faire autre chose, pour le moment, que voter contre la conscription tout en demeurant dans les cadres du parti.

M. King et M. Cardin

Hier après-midi, à l'ouverture de la séance de la Chambre, le premier ministre a annoncé officiellement la démission de son collègue et il a donné lecture de la correspondance qu'il avait échangée avec M. Cardin. (On trouvera le texte ailleurs.) L'atmosphère était chargée. L'assistance dans les galeries publiques, exceptionnellement nombreuse. Les députés semblaient atterrés. Pendant que M. King lisait les lettres, M. E.-J. Michaud, ministre des Pêcheries, baissait la tête, le menton dans la main. Le ministre de la Justice, M. Louis Saint-Laurent, était visiblement mal à l'aise, pendant que le ministre de l'Aviation, M. C.-G.

(suite à la page six)

# La démission d'un ministre, M. Cardin, cause une forte tension

(suite de la première page)

Power, se passait la main dans le visage, en geste de fatigue ou d'énerverment. M. J.-L. Ralston lui-même paraissait mécontent. La lecture des lettres a pris du temps, augmentant la tension générale. Il y avait quatre lettres. La première était adressée par M. Cardin à M. King samedi. Les trois autres ont été échangées hier avant-midi en rapide succession. (On peut noter ici qu'il ressort de la correspondance que le cabinet en est arrivé vendredi à sa décision finale relativement à l'amendement de la loi de la mobilisation des ressources nationales.)

## Le motif de M. Cardin

Le ministre des Travaux publics a motivé ainsi sa démission: "Depuis le jour où la question du plébiscite est venue à l'étude et depuis que le vote a été pris, rien n'a été dit ou ne s'est produit pour que la situation créée par la guerre nécessite, quelques jours seulement après le vote, l'introduction d'une mesure contenant le principe du service militaire obligatoire pour outre-mer". Ainsi, M. Cardin interprète l'amendement de la loi de mobilisation et l'abrogation de l'article 3 de la loi, comme l'adoption, par le gouvernement, du principe du service militaire obligatoire pour outre-mer. C'est l'interprétation logique qu'on doit donner au bill ministériel. Par l'abrogation de cet article, le gouvernement fait disparaître la dernière restriction des pouvoirs ministériels, le dernier obstacle la conscription pour outre-mer.

M. P.-J.-A. Cardin a condamné la nouvelle politique ministérielle en ces termes: "L'introduction, en ce moment, d'un amendement pour abroger la clause 3 de la loi de mobilisation nationale n'est pas, à mon avis, d'accord avec l'attitude prise et les vues exprimées dans les discours et les déclarations pour demander un vote affirmatif au cours de la campagne du plébiscite". En d'autres termes, M. Cardin fait entendre qu'il a été trompé. D'après lui, la présentation immédiate d'une mesure qui contient le principe de la conscription pour outre-mer n'est pas en accord avec ce que les ministériels ont dit pendant la campagne du plébiscite. Il est tout de même vrai que les députés dissidents ont clairement averti la population de la portée exacte de son vote. Ils ont dit que si les électeurs donnaient une réponse affirmative à la question du plébiscite, le gouvernement proposerait une mesure de conscription. Les événements confirment leur interprétation.

## M. King joue sur les termes

En réponse à cette lettre, qui était datée du 9 mai, le premier ministre écrivait à M. Cardin hier matin que le gouvernement ne modifierait pas sa politique. Voici comment M. Mackenzie King s'exprimait: "La décision prise par le cabinet de demander au Parlement d'amender la loi de la mobilisation des ressources nationales en l'abrogeant l'article 3 de cette loi n'implique pas un changement dans la politique du gouvernement". M. King ajoutait, se contredisant du tout au tout: "Le seul but de cet amendement projeté est d'obtenir pour le gouvernement la liberté d'action et de décision au sujet de la méthode de recrutement pour le service militaire outre-mer. Lors du récent plébiscite, le gouvernement lui-même a demandé cette liberté qui, par une très large majorité de la population du Canada, lui fut reconnue". Les députés libéraux du Québec sont révoltés de la manière qu'a le premier ministre de nier l'évidence et d'affirmer ensuite qu'il vient de nier.

Mackenzie King, dans la même lettre, a fait entendre que le gouvernement se propose d'étendre le service militaire à d'autres parties du continent, en vertu de la loi de mobilisation. Le premier ministre a demandé à M. Cardin de reconsidérer sa décision. M. King a même osé dire à M. Cardin: "Je suis obligé d'en venir à la conclusion que vous avez donné à la décision du gouvernement un sens qu'elle n'a jamais eu". On a peine à en croire ses yeux lorsqu'on lit semblable affirmation sous la plume du premier ministre. M. Cardin n'a pas voulu revenir sur sa décision. Il a écrit immédiatement au premier ministre: "En lisant (votre lettre) je trouve qu'elle ne fait que présenter de nouveau les arguments, les interprétations et les points de vue déjà discutés et qui ont précédé la décision prise au conseil (des ministres) vendredi dernier. Je regrette donc de ne pouvoir revenir sur la position prise dans la lettre que je vous remettais personnellement samedi après-midi."

## M. Hanson fait de l'ironie

Le chef de l'opposition, M. R. B. Hanson, a fait la brève déclaration suivante, après avoir entendu lecture de la correspondance: "Le premier ministre déposera-t-il la correspondance au greffe de la Chambre? Pourra-t-il dire aussi quand il annoncera la prochaine démission?" Le premier ministre n'a pas aimé cette remarque. "Je regrette d'avoir à rester contre la dernière question de mon honorable ami", a-t-il dit. On croit que M. Hanson a voulu viser M. C. G. Power. On se rappelle que M. Ernest Lapointe s'est déjà engagé, en son nom et au nom de MM. Dandurand, Cardin et Power, à combattre tout gouvernement qui présenterait un projet de loi de conscription. M. Hanson n'a pas insisté. Les ministres qui auraient les mêmes raisons que M. Cardin de quitter le gouvernement ne semblent pas disposés à suivre son exemple. M. King n'aura peut-être jamais d'autre nomination à annoncer.

## M. King interprète le plébiscite

Le premier ministre a ensuite donné lecture d'une déclaration sur les résultats définitifs du plébiscite et sur l'interprétation que le gouvernement lui donne. Encore une fois M. King a essayé de représenter les intentions du gouvernement sous une lumière tamisée. "Vu que l'on a tenté en certains milieux, a-t-il dit, d'interpréter le résultat du plébiscite comme un mandat d'imposer la conscription pour le service outre-mer, il me faut répéter que la conscription n'était aucunement en jeu dans le plébiscite". Si tel est le cas, demandera-t-on au premier ministre à la suite de la lettre de M. Cardin, pourquoi le gouvernement présente-t-il un projet de loi qui contient le principe de la conscription pour outre-mer? M. Mackenzie King semble prendre plaisir à donner des explications qui se contredisent les unes les autres. L'ensemble de ce qu'il a dit hier après-midi ne se soutient pas.

Le premier ministre, du même coup, a proposé sa résolution précédant le projet de loi amendement la loi de la mobilisation des ressources nationales. Avant d'adopter la résolution, le chef de l'opposition a tenu à savoir ce que contenait le bill et il a demandé qu'on en fit lecture. Il s'agit bel et bien de supprimer l'article 3 de la loi restreignant au territoire canadien le service des recrues appelées sous le régime de cette loi. M. King a donné les explications suivantes du bill. "L'article 3, a-t-il dit, avait été inclus en raison d'un engagement découlant de promesses et de déclarations dont le gouvernement et les membres du Parlement ont maintenant été libérés. (...) Par son vote sur le plébiscite, le peuple a exprimé son consentement à la suppression de l'unique restriction à la liberté de décision et d'action du gouvernement. La suppression de l'article 3 de la loi de la mobilisation de nos ressources nationales est, en d'autres termes, la conséquence logique du vote plébiscitaire".

## Conséquence logique du plébiscite

Cette dernière réflexion est tout à fait juste, semble-t-il. Elle confirme de point en point la campagne menée par les députés libéraux dissidents. Elle affaiblit, sur le plan logique, les raisons invoquées par M. Cardin pour quitter le cabinet. M. King a ajouté ce qui suit: "La loi de la mobilisation des ressources nationales n'est qu'une mesure habilitante. L'exercice des pouvoirs que ses dispositions confèrent au gouvernement est et a toujours été soumis à la décision du gouvernement, décision arrêtée à la lumière de toutes les circonstances pertinentes. Il en sera encore de même des pouvoirs absolus que l'amendement, s'il est adopté, confèrera au gouvernement". Par conséquent lorsque l'article 3 de la loi aura été supprimé, le gouvernement possédera des pouvoirs absolus. Il ne lui sera pas nécessaire de revenir à la Chambre avec un bill de conscription. Il pourra procéder par arrêtés ministériels pour déterminer l'endroit où devront servir les recrues, que cela soit au pays, sur le continent américain ou outre-mer. Il obtiendra le droit de l'imposer par la simple suppression de l'article 3. Cette fois, et au delà de tout doute, c'est bien de conscription qu'il s'agit. Les députés qui s'opposent à la conscription pour outre-mer doivent le faire savoir maintenant. C'est leur dernière chance de prendre position.

Le bill a été adopté en première lecture "sur division".

## Caucus libéral partiel

Une trentaine de députés libéraux du Québec et d'en dehors du Québec ont tenu un caucus hier, au début de l'après-midi. Trois députés — qui n'ont pas voulu que leurs noms fussent publiés dans les journaux — ont remis à la presse le communiqué suivant:

"A l'issue d'une réunion de députés fédéraux du Québec, on a déclaré que la grande majorité des députés de la province de Québec, qui ont appuyé le gouvernement jusqu'à date, approuvent l'attitude énergique de M. Cardin au sujet de la modification proposée par le gouvernement à la loi de mobilisation, et que plusieurs députés venant des autres provinces sont aussi du même avis".

Le mouvement a gagné de l'ampleur au cours de l'après-midi et de la soirée. On est à peu près certain que la plupart des députés de langue française voteront contre le bill du gouvernement, à la suite de M. Cardin.

## Pas un seul dissident à ce caucus

D'après nos renseignements les députés qui ont assisté à ce caucus, étaient tous des *suiveurs*, dans le sens qu'on a attribué à l'expression au cours de la campagne sur le plébiscite. Pas un député dissident ne faisait partie du groupe qui a consulté M. Cardin et approuvé la décision du ministre. Des députés dissidents ont même remarqué qu'on les fuyait et les tenait à l'écart. Cependant, M. Cardin et les députés qui sont prêts à le suivre ne feront pas autre chose que d'agir sur le tard comme les dissidents ont agi depuis quelques années. Les intentions réelles de l'ancien ministre des Travaux publics ne sont pas encore connues. Il a annoncé hier après-midi qu'il expliquera son attitude dans un discours à la Chambre sur la deuxième lecture du bill. Dans certains milieux on fait entendre que M. Cardin restera membre du parti. Il en sera de même des autres députés orthodoxes. Cela peut changer évidemment. D'ailleurs personne n'a encore fait de déclaration officielle.

## Caucus libéral d'ensemble

Le parti libéral tient un caucus général aujourd'hui même. Que s'y passera-t-il? Le premier ministre mettra-t-il ses députés en demeure d'apprécier le bill ou de quitter le parti? Montrera-t-il à ses gens les dangers d'un nombreux vote dissident? M. Cardin assistera-t-il au caucus? On l'ignore. La situation est mêlée. D'une part

plusieurs députés qui se rangent du côté de M. Cardin sont mécontents de la tournure des événements. Avec la démission du ministre ils voient s'envoler leurs rêves d'avancement. Ils avaient suivi jusqu'ici le ministre dans l'espoir d'une récompense. Celle-ci est maintenant gravement compromise. On a rapporté hier soir qu'un député orthodoxe du Québec avait dit sa façon de penser à un ministre de langue française. La mauvaise humeur de certains députés est évidente. Ils accusent le gouvernement et les ministres de les avoir trompés.

Seuls les députés dissidents sont jusqu'ici comportés de façon à mériter la confiance de la population. La démission de M. Cardin et l'attitude de la plupart des députés orthodoxes offrent des possibilités intéressantes, pour dire le moins, à la condition toutefois que le mouvement soit sincère et qu'on le mène jusqu'à sa conclusion logique. Lorsque la première excitation a été passée, on a commencé hier soir d'envisager la nouvelle situation avec sang-froid. On a fait remarquer que la correspondance échangée entre M. King et M. Cardin est empreinte de cordialité et de vifs sentiments d'amitié. Courtoisie officielle et respect mutuel, a-t-on répliqué. Soit. D'autre part, le gouvernement a nommé MM. Wilfrid Girouard, procureur général de la province de Québec, et Bernard Bissonnette, président de la Chambre législative, respectivement juges de la Cour supérieure et juge de la Cour d'appel. Ces nominations se sont faites avant que le premier ministre n'annonçât la démission de M. Cardin.

## Tentative de sauver le parti québécois?

Le geste de M. Cardin arrive au moment où le parti libéral provincial entend prendre attitude contre la conscription pour outre-mer. Si la nomination de MM. Girouard et Bissonnette indispose quelques députés fédéraux qui avaient des ambitions de ce côté, la masse des libéraux sont heureux des récents développements parce qu'ils constituent une tentative de sauver le parti dans la province de Québec. Le vote du 27 avril a démontré que quiconque approuve la conscription est absolument certain de sa défaite dès la prochaine élection. S'il n'y avait que pensée électorale derrière le geste de M. Cardin et du groupe de députés qui le suivent, cela se saurait assez vite. Non seulement ces députés n'atteindraient pas leur but, mais ils provoqueraient la colère des électeurs. Ceux-ci, après avoir été trompés par le gouvernement au sujet de la conscription pour outre-mer, seraient trompés par ceux-là mêmes qui prétendent les protéger et les défendre. La mesure serait comble.

(Suite à la page sept)

# La démission d'un ministre, M. Cardin, cause une forte tension

(suite de la page six)

## Sincérité d'abord

Le temps est donc venu que chacun agisse avec la plus complète sincérité. On peut feindre la sincérité pendant quelque temps, à Québec comme à Ottawa, mais le rôle ne peut pas toujours être tenu. La sincérité, cela se prouve moins par des paroles que par des actes. La sincérité ne dépend pas d'une expression de volonté populaire. Les gens qui disaient "oui" naguère et qui disent "non" aujourd'hui doivent des explications à la population. C'est le moins qu'on puisse exiger d'eux. Lorsque cela sera fait, on les jugera à l'oeuvre. Entretiens, tout reste en balance. La conscription étant irrévocablement décidée, la parole est à M. Mackenzie King et à M. Cardin. Il se peut même que par la force des circonstances et la pression populaire, M. Cardin et ses députés soient obligés de se rendre jusqu'au bout de leur dissidence.

En tout cas, tout le monde a dans la mémoire le cas de M. Robert Laurier qui, pendant que M. Mitchell Hepburn faisait campagne en faveur de la candidature de M. Meighen dans York-Sud, démissionna comme ministre des Mines, pour rentrer dans le cabinet de Toronto quelques semaines plus tard.

A Ottawa, les questions sont trop graves pour que l'on se permette pareilles évolutions. Le gouvernement King ne mérite plus tant d'égards.

Léopold RICHER